

Le "gentil docteur" Romand était un imposteur

Chantal. Un banal accident et une injustice peuvent provoquer la folie. Pardon...

Ce message énigmatique adressé à une femme et laissé en évidence dans la voiture par le quintuple meurtrier de Preveissin-Moëns et de Clairvaux-Lacs intrigue les gendarmes de l'Ain. Il constitue peut-être la clé du mystère qu'ils ont reçu pour mission d'élucider depuis la découverte des corps de Florence, 37 ans, Antoine et Caroline Romand, âgés de 5 et 8 ans, épouse et enfants du meurtrier présumé, ainsi que ceux de ses parents Aimé, 74 ans, et Marie Romand, 69 ans.

L'homme qui a assassiné les membres les plus proches de sa famille avant de tenter de se suicider n'a pas été brûlé dans l'incendie de sa maison comme il l'espérait. Mais il a été intoxiqué au dernier degré par la fumée. Jean-Claude Romand, 38 ans, lutte toujours contre la mort à l'hôpital cantonal de Genève. Hier, son état s'est légèrement amélioré. Il est sorti du coma profond. Mais il est toujours sans connaissance. Il a été installé dans un caisson spécialement conçu pour assister les grands asphyxiés.

Faux médecin

La première phase de l'enquête a confirmé les doutes qu'avait fait naître le service du personnel de l'Organisation mondiale de la santé à Genève qui affirmait qu'il ne trouvait pas trace du docteur Romand dans ses fichiers. Et pour cause : Jean-Claude Romand, s'il a commencé des études de médecine à Lyon, ne les a guère poussées bien loin. Il n'a donc jamais été docteur en médecine, contrairement à ce qu'il a réussi à faire croire pendant dix ans à ses amis et même à ses propres parents ! Ainsi le garde-forestier retraité du Jura et son épouse sont-ils morts en étant convaincus que Jean-Claude, unique enfant dont ils étaient si fiers, était "un élève brillant qui avait terminé premier de sa promotion de médecin après avoir été interne des hôpitaux de Paris". C'est sans doute parce qu'ils n'en ont jamais douté une seconde que les parents ont été assassinés par l'imposteur.

Dans le message qu'il pensait posthume, Romand évoque la folie. Mais n'est-on pas au contraire froidement calculateur quand on est capable de parcourir 100 km de route difficile entre deux séries de meurtres puis

Pendant dix ans, il a fait croire à tout le monde, y compris à ses proches parents, qu'il était médecin. La réalité était moins reluisante. Et c'est peut-être parce qu'il était sur le point d'être démasqué que le faux docteur a tué toute sa famille



La maison calcinée où les pompiers ont découvert les corps de Florence Romand et de ses deux enfants.

PHOTO A.F.P.

d'effectuer à nouveau le trajet en sens inverse pour revenir se coucher auprès des cadavres des siens ? Il est en effet probable que Romand a d'abord tué sa femme et ses enfants vendredi soir puis ses parents samedi, dans le Jura, avant de revenir à Preveissin pour mettre le feu à sa maison lundi vers 3 h 30 du matin... On peut d'ailleurs se demander ce qu'il a pu faire entre les deux séries de crimes. Le compteur kilométrique de sa voiture de location trahit un périple beaucoup plus important que ce déplacement de 200 km.

Secret trahi ?

Romand n'étant pas médecin, quelle était donc son activité réelle ? C'est le noeud de l'affaire.

La famille avait un excellent train de vie. Le couple n'a déclaré l'année dernière à l'administration fiscale que 100.000 francs de revenus. Or le seul loyer de sa maison... (charges comprises) atteint cette somme. Les Romand disposaient d'un Espace Renault et d'une Volvo. En plus, l'homme avait l'habitude d'utiliser des voitures de location. C'est même

dans l'une de celles-ci, une BMW abandonnée devant la poste de Preveissin, qu'a été découvert le message à Chantal.

Les enfants du couple fréquentaient la meilleure école : celle de Saint-Vincent-de-Paul à Ferney-Voltaire. Les Romand étaient des catholiques pratiquants. Florence, la mère, faisait le catéchisme dans la paroisse.

La situation judiciaire de Jean-Claude Romand

Dans le cas où Jean-Claude Romand parviendrait à se remettre de ses graves blessures, la justice devrait adresser à la confédération helvétique une demande d'extradition par la voie diplomatique. Transporté pour des raisons humanitaires à l'hôpital cantonal de Genève, le blessé se trouve actuellement hors de portée de la justice française.

La procédure d'extradition pourrait être évitée si l'homme qui est suspecté de cinq meurtres commis

Dans le village, les voisins qui n'avaient pas de relations très poussées avec eux, décrivent les Romand comme des gens sympathiques. Le mari était calme et posé. Personne n'aurait pu imaginer la série de drames dont il allait être à l'origine. Hier les gendarmes ont identifié et retrouvé à Paris Chantal, l'amie du couple à qui était adressé le message. Elle a été entendue pendant quatre heures par les enquêteurs mais n'a pas pu "traduire" la phrase sibylline de son ami.

A Preveissin, d'autres gendarmes ont procédé à une minutieuse fouille de la maison du crime. Ils auraient retrouvé une valise pleine de billets de banque. Cette découverte confirme les soupçons évoqués plus haut. A quel juteux trafic le faux docteur utilisait-il son temps ? Trafic de devises ou de documents ? Pour quel genre d'organisation travaillait-il ? Services officiels ou officines privées ? Ou tout simplement pour son propre compte ?

Son secret était-il sur le point d'être découvert ? Était-il victime d'un maître-chanteur ? Ce qui expliquerait "l'accident" auquel le message fait allusion mais n'éclaire pas "l'injustice" dont son auteur se dit victime.

En tout cas, lui le notable qui ne fréquentait que d'autres notables -médecins, pharmaciens, dentistes- n'a pas pu envisager la perspective d'être démasqué.

Et comme il ne supportait pas non plus l'idée que ceux qui l'aimaient découvrent ses mensonges, il a décidé de les supprimer, faisant preuve d'un diabolique sang-froid.

Olivier ANNEQUIN
et André VEYRET ■

sur le territoire français, décidait, une fois rétabli, de revenir en France.

Pour l'heure, Jean-Claude Romand ne fait l'objet d'aucune surveillance policière, n'étant pas placé dans le quartier cellulaire réservé aux détenus de la prison de Champ-Dollon.

Ce transfert pourrait être effectué si l'état du blessé le permettait, à la seule condition que la chancellerie en fasse la demande. ■